

consacrent chaque année des sommes importantes pour assurer l'efficacité de ces services. Elles encouragent volontiers par des subsides les corporations charitables qui s'y consacrent et les regardent comme un honneur pour la cité, et une richesse publique.

Chez nous, dans l'intelligente, généreuse et catholique Province de Québec, pour ces deux grands services qui sont faits merveilleusement, les cités ne donnent rien, la Province vote des subsides dérisoires. Des corporations ecclésiastiques ou religieuses se condamnent à une vie de pauvreté et de désintéressement absolu, trouvent et dépensent uniquement pour ces deux grands services d'immenses ressources qui de partout affluent dans la cité et font en partie la vie et la fortune des citoyens.

Vous croyez qu'un sentiment humain de reconnaissance et d'admiration viendra naturellement au cœur de nos édiles et de nos législateurs et qu'ils auront au moins quelque pudeur de ne pouvoir pas reconnaître dignement de tels services ? Que du moins ils signaleront à l'admiration reconnaissante des pauvres et des humbles ces institutions qui sont la gloire, la force et la richesse incomparables de nos cités et de notre Province ? Il n'en pourrait être autrement en tout pays civilisé ou simplement chrétien.

Chez nous le Législateur dira aux échevins : " Vous avez dans votre ville des corporations qui trouvent des ressources pour tous les grands services publics auxquels nous sommes insuffisants à pourvoir : pourquoi ne pas les taxer ? "

Devant une si belle vision l'esprit de nos échevins s'enflamme :

" Eh ! quoi, se disent ils, ces hommes et ces femmes qui occupent une part considérable de notre cité, trouvent des ressources suffisantes pour éduquer presque gratuitement nos garçons et nos filles, recueillir nos orphelins, vêtir et nourrir nos pauvres, soigner nos malades et parfois enterrer à leurs frais ceux qui meurent à notre service, et ils ne paient pas comme de simples citoyens pour tous les autres services de la ville.

" Leur argent, disent ils, ne leur appartient pas, il vient de legs pieux, d'aumônes volontaires, d'épargnes faites pour les œuvres de charité et d'éducation. C'est pour cela qu'il faut les taxer : ils paieront avec l'argent reçu pour ce qu'on appelle des œuvres pies, et nous, nous aurons moins à